



Compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 22 février 2016

L'an Deux Mille Seize,
Le vingt-deux février
à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 février 2016, s'est réuni à la Salle Pierre Delcourt en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire,

Etaient présents :

Abel MERCIER, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Laurent SIGUOIRT – Adjoints
Nathalie KOPCZYNSKI, Maurice DENIS, Adrien DAMIEN, Michèle BARNAULT, Geneviève VANSNICKT,
Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Michel COUDYSER, Séverine DUPONT, Francis ANDRIEU,
Arlette QUEHE, Jacky HOOGERS, Thomas DEVILLERS, Brigitte BLOIS, David SWAENEPOEL –
Conseillers Municipaux

Marie-Claude BAILLEUL a pris part aux discussions et aux délibérations à partir de la délibération n°2016-003

Jean-François GILBERT a pris part aux discussions et aux délibérations à partir de la délibération n°2016-009

Sabrina DELSALLE a pris part aux discussions et aux délibérations jusqu'à la délibération n°2016-010

Jean-Pierre DECOBECQ, qui avait préalablement donné pouvoir à Abel MERCIER, a pris part aux discussions et aux délibérations à partir de la délibération n°2016-012

Christelle GALLIEZ a pris part aux discussions et aux délibérations jusqu'à la délibération n°2016-014 et donne pouvoir à Adrien DAMIEN

Etaient excusés et ayant donné pouvoir :

Chantal DOULIEZ, qui donne pouvoir à Bernard BOURLET
Sandrine DUMONT, qui donne pouvoir à Michèle BARNAULT

Absents excusés :

Néant

La séance débute à 19h15

Nombre de conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 20 puis 21
- votants : 25 puis 26

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, Monsieur Adrien DAMIEN a été désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code et a procédé à l'appel nominal.

2016-001 – Proposition de modification de l'ordre du jour du 22 février 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 25 voix pour,

DECIDE

de retirer de l'ordre du jour de la séance du 22 février 2016 le point suivant :

- *Société Publique Locale (SPL) du Centre Aquatique Intercommunal de l'Amandinois - Modification contrat de prestations intégrées - Retrait de la délibération n°2015-118.*

2016-002 - Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 25 voix pour,

DECIDE

d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2015.

2016-003 - Actualisation du prix de vente des terrains sis rue No à Houx

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 26 voix pour,

DECIDE

- d'émettre un avis **FAVORABLE** sur une modification du prix des terrains sis rue No à Houx au prix de **85 € TTC** le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et signer tout document inhérent à cette vente.

DIT

Que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

2016-004 - Programme Local d'Habitat (PLH) de Valenciennes Métropole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 26 voix pour,

DECIDE

de valider le projet de Programme Locatif d'Habitat 2016 / 2021 de Valenciennes Métropole

2016-005 - Schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 21 voix pour, 2 oppositions et 3 abstentions,

DECIDE

d'émettre un avis **FAVORABLE** sur le Schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole pour la période 2015-2020.

2016-006 - Syndicat des communes intéressées à la réalisation et à la gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut - Désignation d'un délégué titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 21 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

de désigner Monsieur Jean-François GILBERT comme délégué titulaire au Syndicat des communes intéressées à la réalisation et à la gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

2016-007 - Modification des commissions communales - Ajout d'une délégation de compétence à un adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 21 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

de désigner Monsieur Jean-François GILBERT comme délégué titulaire au Syndicat des communes intéressées à la réalisation et à la gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

2016-008 - Syndicat des communes intéressées à la réalisation et à la gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut - Désignation d'un délégué titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 21 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

de désigner Monsieur Jean-François GILBERT comme délégué titulaire au Syndicat des communes intéressées à la réalisation et à la gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

2016-009 - Projet d'acquisition d'un véhicule « Minibus culturel et solidaire » par le Club Léo Lagrange

Brigitte BLOIS et Thomas DEVILLERS ne prenant pas part aux votes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

18 voix pour, 4 abstentions et 3 oppositions,

DECIDE

d'émettre un avis **DEFAVORABLE** sur la demande de subvention par la Commune d'Hergnies auprès de M. Alain BOCQUET au titre de sa réserve parlementaire pour le projet de minibus culturel et solidaire.

2016-010 - Motion de soutien aux salariés du groupe Vallourec

Suite à l'annonce de la fermeture du laminoir de Saint-Saulve et la suppression de 300 postes, le Conseil Municipal d'Hergnies exprime sa tristesse et son inquiétude quant aux conséquences économiques et sociales pour l'arrondissement de Valenciennes. Il demande aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre afin que Vallourec puisse surmonter cette période difficile au niveau international avec la chute des cours du pétrole qui pourrait ne pas perdurer avec la reprise de la croissance.

Il demande aussi aux pouvoirs publics au niveau européen de prendre des mesures contre le dumping de l'acier chinois sous peine de voir s'effondrer la production de l'acier en France et en Europe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité avec 27 voix pour,

DECIDE

- d'émettre un avis **FAVORABLE** sur cette motion,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer et transmettre tout document relatif à ce dossier.

Rapporteur : Monsieur Abel MERCIER, adjoint délégué aux Finances, aux grands projets, à l'Etat Civil, à la gestion du cimetière et à la gestion prévisionnelle des effectifs du personnel

2016-011- Demandes de subvention 2016 – Accessibilité des PMR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité avec 26 voix pour,

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, par la DETR, au taux le plus élevé ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter le concours de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole au titre du FSIC, au taux le plus élevé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et financier relatif à ce dossier.

2016-012 - Débat d'Orientation Budgétaire 2016

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 5211-36 du CGCT, ce débat doit être organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne fait pas l'objet d'un vote. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération.

Le présent document ne constitue donc pas un avant-projet du budget primitif pour 2016. A partir des données connues à ce jour, des propositions des élus, il a pour objet de présenter l'évolution des dépenses et recettes budgétaires, de la fiscalité et du recours à l'emprunt, sur la base des principaux projets d'investissement envisagés.

Il permet, en outre, de rappeler l'évolution de la réglementation applicable, en matière de recettes et dépenses, aux collectivités territoriales ainsi que leurs conséquences sur le budget.

Les Elus sont invités à débattre sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Rapporteur : Mademoiselle Marie-Claude BAILLEUL, Adjointe déléguée à l'action sociale, personnes âgées, handicapées, fêtes et cérémonies commémoratives

2016-013 - Mise à disposition à titre gracieux du camion frigorifique municipal aux associations hergnisiennes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 26 voix pour,

DECIDE

- d'émettre un avis **FAVORABLE** sur le règlement et sur le principe de mise à disposition à titre gracieux du camion frigorifique à des associations ayant leur siège sur la commune,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

DIT

Que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURLET, Adjoint délégué à l'équipement, aux infrastructures, aux travaux et à la sécurité routière

2016-014 - SIDEHAV - Compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2014 rédigé par GRDF, et rapport de l'agent de contrôle du Syndicat sur la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2014.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie électrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes (SIDEHAV) a fait parvenir en date du 17 novembre dernier :

- ✓ le compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2014 rédigé par GRDF,
- ✓ le rapport de l'agent de contrôle du Syndicat sur la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces documents.

Considérant l'exercice 2014 de distribution publique de gaz naturel,
Considérant qu'un rapport de l'agent de contrôle du Syndicat sur la distribution publique de gaz naturel en 2014 a également été remis,
Considérant le compte-rendu d'activité du SIDEHAV pour l'année 2014,

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2014 rédigé par GRDF, et du rapport de l'agent de contrôle du Syndicat sur la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2014.

Rapporteur : Madame Françoise GRARD, Adjointe déléguée à la famille, l'enfance et le contrat petite enfance

2016-015 - Demande d'aide à l'investissement sur fonds locaux 2016 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'espace Multi-Accueil « Duvet d'Oie »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 26 voix pour,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter auprès de la CAF du Nord l'attribution de subventions d'investissement pour l'aménagement du Multi-Accueil Duvet d'Oie une subvention dans le cadre de l'équipement, l'aménagement et l'optimisation de la sécurité des locaux du multi accueil;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions inhérentes d'aide financière à l'investissement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la commune, ainsi que toutes pièces y afférent ;

DIT

Que les dépenses et recettes seront inscrites au budget de la collectivité.

2016-016 - Avenant à la convention de mise à disposition des locaux aux services de Protection Maternelle et Infantile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 26 voix pour,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à proposer au Département la signature du présent avenant à la convention de mise à disposition des locaux aux services de P.M.I.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions inhérentes à cette démarche entre La DTPAS du Valenciennois et la commune, ainsi que toutes pièces y afférent ;

DIT

Que les dépenses et recettes seront inscrites au budget de la collectivité.

Rapporteur : Madame Chantal DOULIEZ, Adjointe déléguée aux écoles et à la culture

2016-017 - Convention d'objectifs et de moyens entre la commune d'Hergnies et l'association Hergnies Musique

Marie-Pierre SLATKOVIE et Alain BLANCHART ne prenant pas part aux votes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité par 21 voix pour et 3 abstentions,

DECIDE

- d'émettre un avis **FAVORABLE** sur la convention d'objectifs et de moyens entre la commune d'Hergnies et l'association Hergnies Musique,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et prendre toutes mesures inhérentes à ce dossier.

DIT

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Rapporteur : Monsieur Jean-François GILBERT, Adjoint délégué à l'assainissement, l'hydraulique, l'environnement, l'aménagement du territoire et au Plan Local d'Urbanisme

2016-018 - Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités syndicaux des 13 octobre et 16 novembre 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité avec 26 voix pour,

DECIDE

- d'émettre un avis **FAVORABLE** sur l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Assainissement Collectif »,
- d'émettre un avis **FAVORABLE** sur la proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord),
- d'émettre un avis **FAVORABLE** sur l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

REPONSES AUX QUESTIONS DE L'OPPOSITION

- **Devenir de la maison située à l'angle de la rue Louis Hellin et la rue Jules Guesde**

La question a été évoquée en cours de séance, lors du débat concernant le Plan Local d'Habitat de Valenciennes Métropole.

Ce logement fait partie des habitations qui seront répertoriées pour être vendues ou louées.

- **Chemin d'accès jouxtant l'école du centre**

Des petits travaux sont prévus car le chemin sera remodelé avec les terrains Gard.

Du ternaire sera posé à la place du schiste pendant les vacances de Pâques.

- **Affaire Caucheteux**

M. le Maire souhaite que les questions de l'opposition soient posées de manière plus élégante.

M. le Maire indique qu'il connaît bien et depuis longtemps M. CAUCHETEUX.

En 2010, la commission d'urbanisme a effectué plusieurs visites chez M. CAUCHETEUX et accorde l'autorisation de travaux.

Le recours gracieux de M. CAUCHETEUX est refusé car la commission a estimé que c'était dans le bon droit.

M. le Maire souhaitait un jugement sur le fond en cour administrative d'appel.

M. DENEUX a supprimé les vieilles bâtisses et enlevé le toit de la terrasse, celui-ci étant à 3,40 m.

M. CAUCHETEUX devra demander une mise aux normes ou une compensation financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Hergnies, le 1^{er} mars 2016



Jacques SCHNEIDER
Maire d'Hergnies